

Procès-verbal du Conseil municipal de Voiteur

du 7 mai 2026 à 19 h 30

Convocation : 30/04/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire.

Présents : M. Sébastien ARNOULD, M. Nicolas CALLAND, M. Jérémie CATTEAU, Mme Brigitte CHAVANNE, Mme Barbara DURAND-PERRON, M. Richard FENIET, Mme Catherine LAILLET, Mme Corinne LINDA, Mme Maria MOSSU, M. Bertrand MOUGIN, M. Gérard MOUILLARD, Mme Anne-Marie PELLERIN, M. Sylvain POLTURAT, Mme Elodie REYBARD, Mme Céline ROUX

Absents excusés :

Absents :

Nomination d'un secrétaire de séance par le Conseil municipal (Art L2121-15 CGCT) : Mme Anne-Marie PELLERIN est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 – délibération
- Désignation des membres des commissions intercommunales – délibération
- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs - délibération
- Bail commercial de l'épicerie victorienne : renouvellement - délibération
- Régie de chaleur : désignation des nouveaux membres du conseil d'exploitation – délibération
- Installation d'un professionnel à la maison de santé : soutien de la commune – délibération
- Redevance d'occupation du domaine public par Orange - délibération
- PLUi Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura : avis – délibération
- Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Sébastien ARNOULD

Redevance d'occupation du domaine public par Orange

La longueur des installations télécoms sur la Commune est la suivante en 2026 :

- . 2,85 km en artère aérienne,
- . 8,801 km en artère sous-sol.

Délibération n°2026-042

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de calculer le montant comme suit :

$$(65.49 \text{ €} \times 2,85) + (49.11 \text{ €} \times 8,801) = 618.87 \text{ €}$$

- d'autoriser Madame le Maire à facturer la redevance d'occupation du domaine public à Orange pour l'année 2026 à 619 €, montant arrondi.

VOTE : 15 POUR

Désignation des membres des commissions intercommunales

La Commune adhère à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille et doit désigner ses représentants au sein de l'intercommunalité.

Délibération n°2026-043

Le conseil municipal désigne, pour la durée du mandat municipal, les délégués dans les commissions suivantes :

Tourisme, attractivité territoriale et projet Grand Site : Gérard MOUILLARD
Aménagement du territoire, urbanisme (PLUi), planification : Jérémie CATTEAU
Eau et assainissement : Sylvain POLTURAT
Développement économique, innovation et numérique : Barbara DURAND-PERRON
Solidarités, action sociale et services à la population : Anne-Marie PELLERIN
Enfance et services éducatifs : Maria MOSSU
Vie associative, jeunesse et citoyenneté (dont sport) : Nicolas CALLAND
Développement culturel, animation du territoire et patrimoine (dont mémoire locale) : Bertrand MOUGIN
Environnement, Transition écologique et mobilités : Céline ROUX
Voirie, infrastructures et réseaux : Richard FENIET
Patrimoine communautaire, bâtiments et moyens généraux : Richard FENIET
Finances, prospective et stratégie budgétaire : Barbara DURAND-PERRON
Commission locale d'évaluation des charges transférées : Anne-Marie PELLERIN

Le Maire est chargé de transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille et au préfet du Jura.

VOTE : 15 POUR

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire présente le rôle de la CCID, sa composition et le nombre de commissaires à présenter à la Direction Départementales des Finances Publiques. Seuls douze noms seront retenus par l'administration parmi la liste suivante :

COMMISSAIRES			
Nom Prénom	Adresse	Nom Prénom	Adresse
1 CHAVANNE Brigitte	VOITEUR	13 TONNAIRE Frédéric	VOITEUR
2 DURAND-PERRON Barbara	VOITEUR	14 PEINTURIER Marie-Odile	VOITEUR
3 LAILLET Catherine	VOITEUR	15 LAMARD Patricia	VOITEUR
4 MOSSU Maria	VOITEUR	16 MACLE Clara	VOITEUR
5 POLTURAT Sylvain	VOITEUR	17 CATTEAU Jérémie	VOITEUR
6 REYBARD Elodie	VOITEUR	18 ARNOULD Sébastien	VOITEUR
7 BUGUET Nicole	VOITEUR	19 RIDEZ Denis	VOITEUR
8 RICHERATAUX Maryline	VOITEUR	20 ROME Christine	VOITEUR
9 GIBOUDOT Jean-Charles	VOITEUR	21 TAUBATY Mathieu	VOITEUR
10 GOYPIERON Véronique	VOITEUR	22 DUPIN Jérôme	VOITEUR
11 MEIGNIER Pierre	VOITEUR	23 THOMAS Anne-Emmanuelle	VOITEUR
12 VALLET Yvonne	VOITEUR	24 VOISIN Claude	VOITEUR

Délibération n°2026-044

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

VOTE : 15 POUR

Bail commercial de l'épicerie victorienne : renouvellement

Le bail de l'Épicerie Victorienne arrive à échéance le 31 octobre 2026.

Délibération n°2026-045

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de renouveler le bail de la société EPICERIE VICTORIENNE à compter du 1^{er} novembre 2026, pour une durée de neuf ans.
- **PRECISE** que doit être mentionné dans le bail que l'entretien de la pompe à chaleur incombe au locataire.
- AUTORISE** Madame le Maire à signer le nouveau bail dont la rédaction est confiée à Maître POMMIER.

VOTE : 15 POUR

Régie de chaleur : désignation des nouveaux membres du conseil d'exploitation

La régie de chaleur a été créée par délibération en date du 8 juillet 2025. Suite au renouvellement du Conseil municipal le 20 mars 2026, il convient de désigner les membres élus du conseil d'exploitation de la régie, au nombre de six, pour la durée du nouveau mandat.

Délibération n°2026-046

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne les six membres élus suivants pour siéger au conseil d'exploitation de la régie de chaleur :
 - Monsieur Nicolas CALLAND
 - Madame Catherine LAILLET
 - Madame Maria MOSSU
 - Monsieur Bertrand MOUGIN
 - Monsieur Gérard MOUILLARD
 - Madame Anne-Marie PELLERIN

VOTE : 15 POUR

Installation d'un professionnel à la maison de santé : soutien de la commune

Madame Chloé BOURGES, orthophoniste, souhaite occuper un local de la maison de santé pour son activité. Elle sollicite par ailleurs le soutien de la commune pour son installation.

Délibération n°2026-047

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de louer une cellule à Madame Chloé BOURGES, d'une superficie de 48.26 m², dont 23.01 m² de quote-part des locaux communs, pour un loyer de 354.99 € HT et 425.99 € TTC, à compter du 1^{er} août 2026.
- Décide d'octroyer à Madame BOURGES une gratuité de loyer de trois mois.

- Autorise Madame le Maire à signer le bail correspondant dont la rédaction est confiée à Maître POMMIER, et prendre les services d'un huissier afin de procéder à l'état des lieux en présence de la locataire.

VOTE : 15 POUR

PLUi Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura : avis

Le Conseil municipal, sollicité, n'émet pas d'avis sur le sujet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Référent ambroisie : Madame Brigitte CHAVANNE se porte volontaire pour être la référente ambroisie de la commune, notamment pour repérer les zones sur lesquelles est présente cette plante invasive et en faire le signalement.

Ecole : L'Ecole publique organise un scrutin dans le cadre du prix « Les Incorruptibles », lundi 11 mai au matin, salle du conseil municipal. Tous les élèves sont appelés à voter. Les élus disponibles sont invités à tenir le bureau de vote.

Elections municipales :

- La CAPEB, ainsi que Madame Danielle BRULEBOIS, députée, adressent leurs félicitations aux nouveaux élus.
- La commission communication se charge d'établir un trombinoscope des conseillers communaux

Fleurissement : Quatre personnes ont désherbé les parterres de la commune et les élus les remercient. Le comité de fleurissement va être réactivé en faisant appel aux bénévoles.

Bâtiment communal : La commune a reçu une proposition d'achat de l'immeuble communal 7 rue de Nevy. La commission bâtiments est chargée de travailler sur ce dossier, notamment par rapport à certains paramètres à tenir compte, comme les emprunts en cours.

Cérémonies : La commission fêtes et cérémonies va proposer des coupes lors des vins d'honneur. Les gobelets jetables seront réservés aux enfants, afin de limiter les déchets.

Le Maire

Corinne Linda



Le secrétaire de séance

Anne-Marie PELLERIN

